



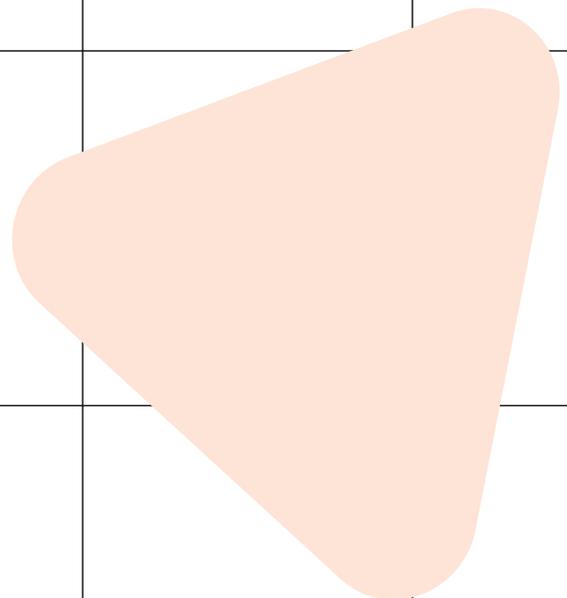
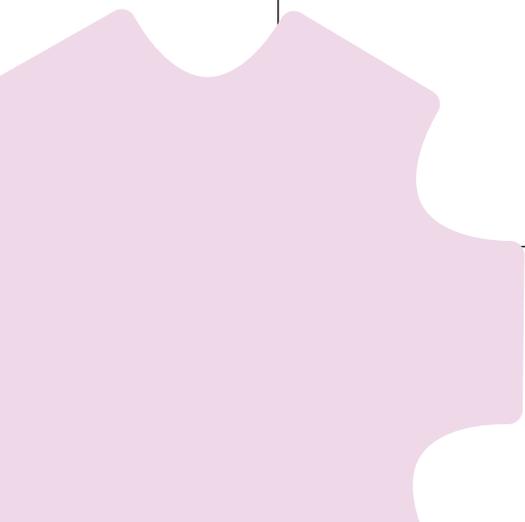
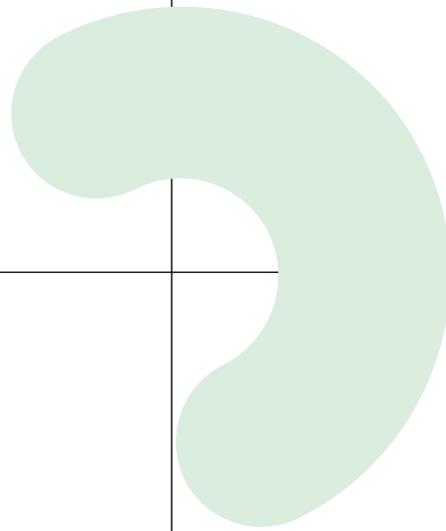
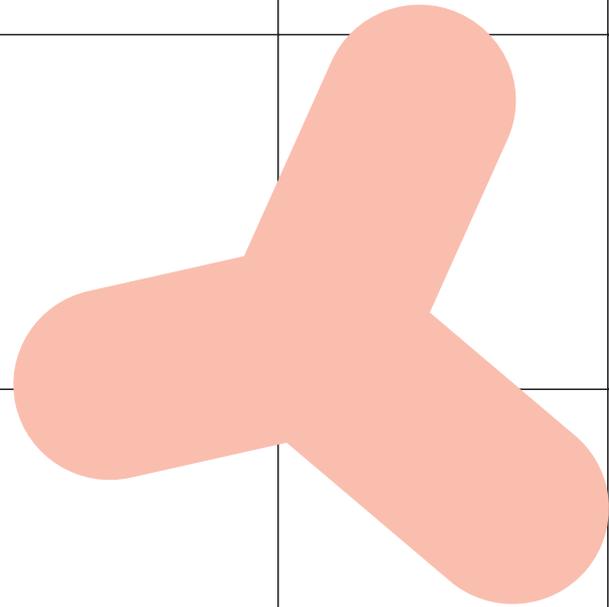
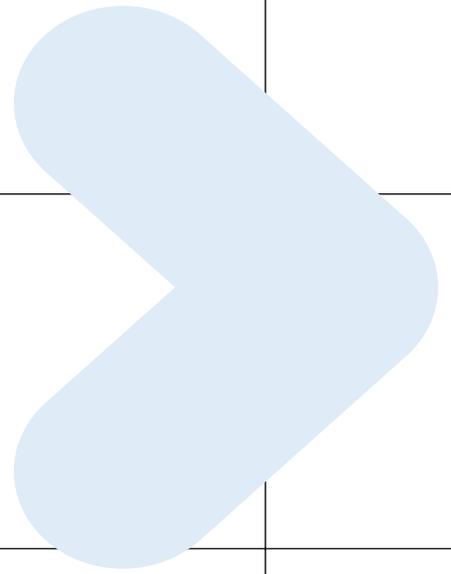
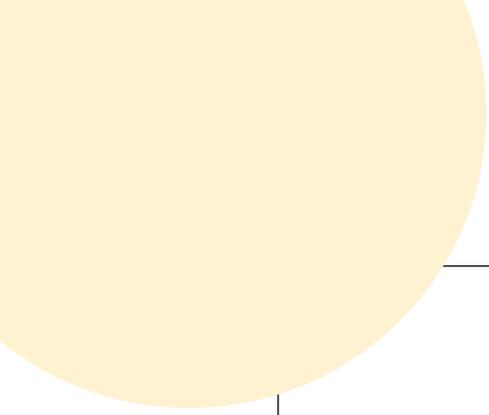
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES





Sommaire

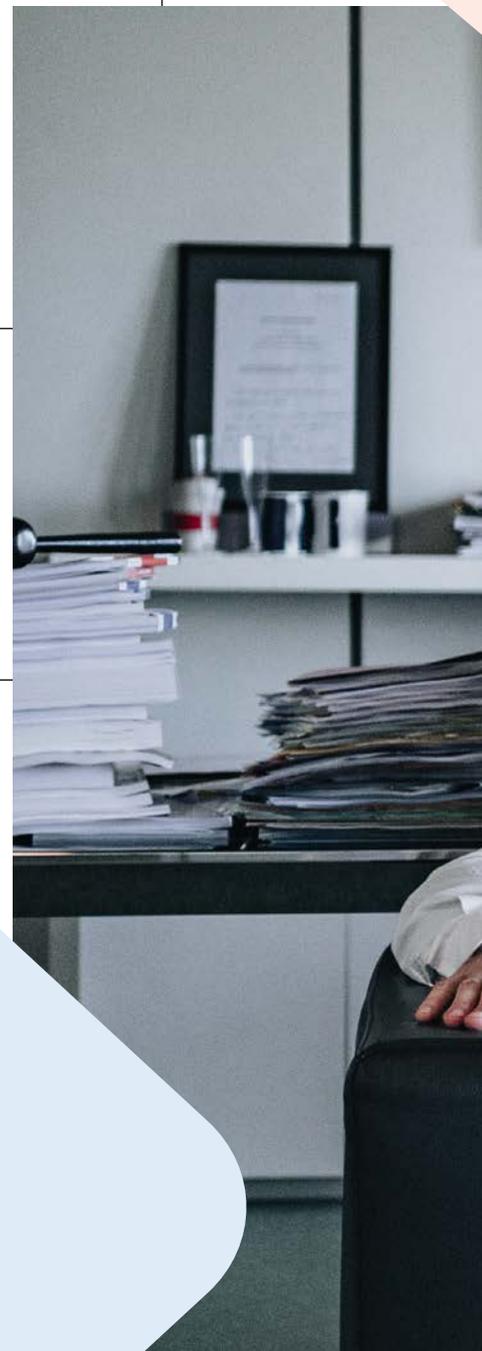
p. 4	Interview de Jérôme Fournel
p. 10	Bilan de l'année 2021
p. 14	I. Proximité
p. 20	II. Transformation numérique
p. 28	III. Agents et carrières
p. 34	IV. Simplification des démarches
p. 38	V. Relation de confiance et lutte contre la fraude
p. 44	VI. Conseil et accompagnement du secteur public

Interview

Jérôme Fournel

Directeur général des Finances publiques

Face aux transitions de ces dernières années, la direction générale des Finances publiques a confirmé sa place d'une administration au cœur de la vie économique et sociale du pays. Son directeur, Jérôme Fournel, répond à nos questions et présente le nouveau rapport d'activité des Finances publiques pour l'année 2021.





« Je suis très confiant, car nous disposons d'une force collective considérable sur laquelle nous appuyer. »

Jérôme Fournel



— Quel bilan tirez-vous de cette année ?

La méthode de gestion de crise, que nous avons su développer et organiser pour relancer l'activité économique, s'est traduite par toujours plus de créativité et d'innovation, comme en témoigne ce rapport d'activité. En plus de montrer la mobilisation des agents et le rôle essentiel de la DGFiP, la crise a également exacerbé les défis auxquels nous faisons face. Il me semble, au vu des très bons chiffres des baromètres interrogeant nos usagers⁽¹⁾, que leur regard sur nos actions est plutôt bienveillant et a même évolué positivement avec la crise.

Mais 2021 a également été l'année de la relance de nos partenariats. Je pense aux coopérations avec la direction du Budget, sur la datavisualisation interactive de nos données, avec la SNCF pour le recouvrement des amendes, avec le ministère de la Justice sur la lutte contre la fraude, avec les URSSAF dans le cadre d'une feuille de route commune, aux nouvelles coopérations internationales, aux avancées avec la Banque de France sur les échanges de données, sans compter les hackathons et conventions signées au cours de l'année et les partenariats avec les instances locales ou décentralisées dans chaque département. Le contrat d'objectifs et de moyens, que j'ai signé en 2020 avec la secrétaire générale des ministères économiques et financiers et la directrice du Budget, premier du genre depuis la création de la DGFiP, a porté ses fruits. Il nous a à la fois servi de boussole en fixant les caps à suivre pour l'ensemble des métiers et aujourd'hui nous en mesurons les premiers résultats, très satisfaisants dans l'ensemble.

⁽¹⁾ Plus de 82 % de taux de satisfaction du public, 90 % d'entreprises satisfaites de leur partenariat fiscal avec la DGFiP, près de 87 % de collectivités territoriales satisfaites de leur conseiller.

— **Quelle réalisation retiendrez-vous tout particulièrement ?**

Il est difficile, dans une administration d'une telle ampleur, aux missions si variées, de ne retenir qu'un chantier. Toutes nos réalisations sont complémentaires. Je crois néanmoins que l'on pourrait retenir la transformation de nos méthodes de travail. Le monde change à grande vitesse, et la DGFIP ne fait pas exception. Nous avons entamé en 2019 une grande réforme de notre réseau de proximité. Ainsi, en 2021, 21 services, soit près de 500 emplois, ont été transférés des grandes villes vers des communes de taille moyenne. Des centaines de conseillers aux décideurs locaux ont été déployées sur tout le territoire, nos points de contact avec nos usagers et en partenariat avec France services ont fortement augmenté, et notre réseau comptable a évolué avec la mise en place des services de gestion comptable. Durant ces deux années particulières, humainement et professionnellement, chacune et chacun s'est mobilisé malgré le contexte difficile.

En termes de management et de communication, nous avons fixé des rendez-vous quotidiens pour ne pas rompre le lien avec les équipes. Grâce à l'énergie de toutes et tous, aux formations proposées et aux 70 000 ordinateurs portables commandés, chacune et chacun a pu prendre part aux discussions. Ces habitudes perdurent même en sortie de crise. C'est pourquoi, aujourd'hui, la concertation s'inscrit au cœur de nos chantiers.

11 millions

**d'appels téléphoniques
en 2021**

Les organisations syndicales, avec qui j'échange régulièrement, jouent un rôle majeur dans cette conduite du changement. Nos échanges ont d'ailleurs abouti à la signature d'un accord collectif visant à reconnaître l'engagement des agents de la DGFIP dans les transformations de la Direction. Cela s'est traduit notamment par une mesure indemnitaire exceptionnelle, des mesures de promotion professionnelle et un fonds d'amélioration des conditions de vie au travail au plus près du terrain.

— **Dans les centres de contact, le top 3 des questions concerne l'impôt sur le revenu. Que peut-on en dire ?**

La déclaration de revenus, nous le voyons, reste un temps important dans la vie administrative des Français. Néanmoins, ces dernières années, notre travail a consisté à diminuer l'appréhension que pouvait comporter cette démarche en la simplifiant pour qu'elle coïncide avec le quotidien de nos concitoyens. D'ailleurs, les questions posées concernent davantage les changements de situation, les situations particulières ou encore le taux de prélèvement à la source que la démarche déclarative en elle-même. Quoi qu'il en soit, nous continuons de faire évoluer nos moyens de contact, avec une présence accrue sur l'ensemble du territoire mais aussi grâce aux canaux à distance. Nous travaillons avec le souci d'être toujours à l'écoute des préoccupations de tous les publics. Ainsi, en 2021, les centres de contact ont également répondu aux questions des entreprises au sujet notamment du dispositif du fonds de solidarité, en plus du reste.

Au final, notre réseau a renseigné plus de 11 millions d'usagers par téléphone, plus de 5 millions venus aux guichets sans rendez-vous pendant les campagnes, et traité pas moins de 24 millions de courriels, tous publics confondus.

Au sein de notre administration, nous nous engageons sur les grandes causes du service public.

— La fonction publique s'empare des notions d'attractivité et de marque employeur. Comment cela se manifeste-t-il à la DGFIP ?

La méconnaissance de nos métiers, en particulier chez les nouvelles générations, aux préoccupations pourtant proches des valeurs défendues par le service public, nous a poussés à nous interroger et à conduire des réflexions sur le sujet. C'est pourquoi j'ai souhaité inscrire, dès 2020, le sujet de l'attractivité de la DGFIP comme chantier majeur de notre contrat d'objectifs et de moyens.

Il s'agit d'abord de se faire connaître dans toutes nos dimensions. Nous avons lancé une communication ambitieuse sur la marque employeur Finances publiques, en appui des travaux ministériels. Elle se traduit notamment par une présence accrue sur les réseaux sociaux, et une refonte des supports de communication sur nos métiers et nos missions. En parallèle, nous signons sur l'ensemble du territoire des conventions avec le monde de l'enseignement supérieur.

Pour attirer de nouveaux talents, nous devons ensuite susciter des vocations. La participation dynamique de la DGFIP aux salons, nationaux et locaux, qui ont pu reprendre en 2021, a permis de valoriser auprès du public la diversité de nos missions, notre place centrale au cœur du service public et les perspectives de carrière que nous offrons à nos agents.

Il faut préciser que la DGFIP est un recruteur important : plus de 5 000 agents recrutés en 2021, comme en 2020, toutes voies de recrutement confondues.

Ce sujet représente un défi important et demande que nous agissions sur nos méthodes de recrutement mais aussi sur l'accompagnement et l'insertion des nouveaux agents dans les services. En 2021, nous avons diversifié nos voies d'accès, pour enrichir notre collectif de travail, avec des objectifs ambitieux de recrutement de contractuels, et d'accueil de jeunes en contrat d'apprentissage, de stages ou de volontariats de service civique.

Le sujet de l'attractivité dépasse, on le voit, la simple problématique du recrutement, il combine de nombreuses dimensions. C'est pour cette raison que nos engagements portent aussi sur nos conditions de vie au travail, les possibilités offertes en termes de mobilité, de formation ou encore de perspectives de carrières.

Les transformations actuelles, exacerbées par la crise sanitaire, ont montré l'importance de l'action publique. Nous devons saisir ce tournant, mais je suis très confiant car nous disposons d'une force collective considérable sur laquelle nous appuyer.

1 400

**apprentis et stagiaires accueillis
et formés dans nos services en 2021**



Au sein même de notre administration, nous continuons aussi de nous engager en matière de diversité en luttant contre les discriminations en favorisant l'égalité des chances pour l'accès aux emplois publics. La DGFIP s'est dotée d'un plan d'actions pour l'égalité professionnelle décliné en plus de 50 actions concrètes. Des référents Diversité-Egalité ont d'ailleurs été placés dans nos huit délégations.

Enfin, j'ajouterais un mot sur la démarche écoresponsable majeure que nous avons entamée, qui se traduit concrètement en 2021 par des rénovations thermiques de bâtiments publics ou la valorisation écologique des biens de l'administration, et aboutira à un bilan carbone dans les tout prochains mois afin d'engager une trajectoire de décarbonation.

— **Égalité, insertion, accessibilité... Où en est la DGFIP sur ces sujets aujourd'hui ?**

Ce sont des sujets majeurs car la DGFIP, je l'ai dit, est une administration qui ne cesse d'avancer. On parle beaucoup de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour les entreprises ; je dirais volontiers de la DGFIP qu'elle est une administration pleinement citoyenne avec des valeurs fortes.

Notre parc applicatif est régulièrement audité pour coller aux exigences en termes d'accessibilité numérique. Nous nous engageons dans la lutte contre l'illectronisme, et accompagnons les usagers les moins familiers avec les démarches en ligne. Les centres des Finances publiques disposent d'espaces équipés afin de leur permettre de réaliser leurs démarches, à l'aide des pas-à-pas ou avec l'assistance d'un agent ou d'un volontaire en service civique. Pour les personnes sourdes et malentendantes, la DGFIP a recours à un dispositif qui a permis plus de 4 500 échanges en 2021.

Les résultats des baromètres relatifs à la perception qu'ont les usagers des services publics témoignent de la très bonne image de la DGFIP cette année encore.

Près de 150

correspondants handicap locaux (CHL) en fonction dans chaque département

Bilan de l'année 2021*

La Direction générale des Finances publiques met son savoir-faire au service de l'intérêt général pour accompagner tous ses publics.

Au plus près des particuliers

13 000

buralistes proposent le paiement de proximité (20 buralistes pour 100 000 habitants)

2 700

communes où la DGFIP est présente (+ 35% par rapport à 2019)

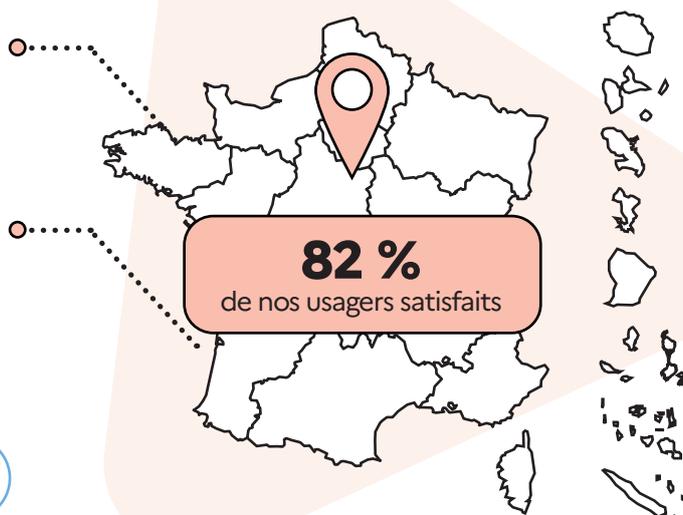
Nos services en ligne pour faciliter vos démarches

32 %
des dons déclarés en ligne

Déclarer mes dons en ligne

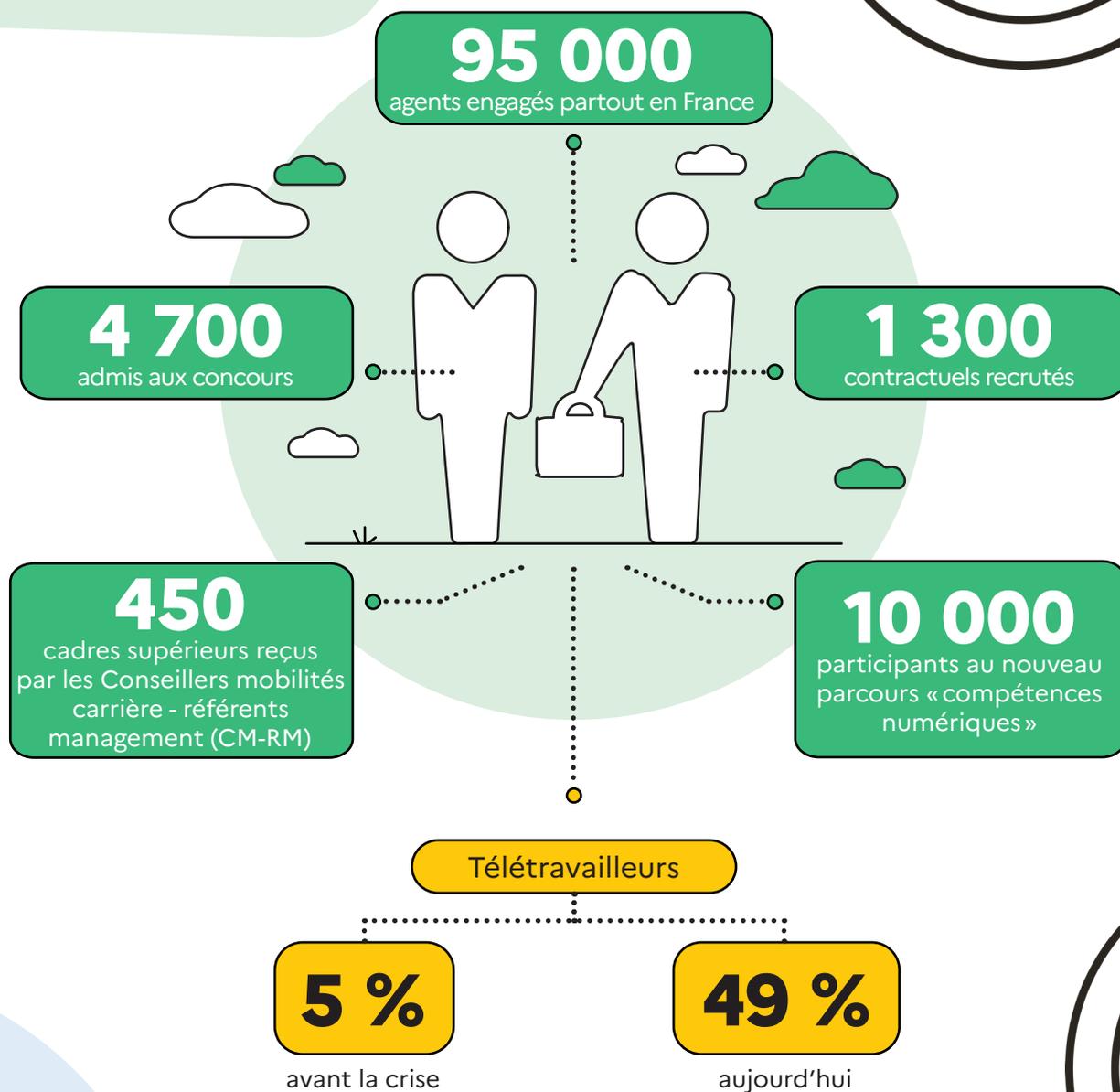
4,5 millions
de consultations

Gérer mes biens immobiliers

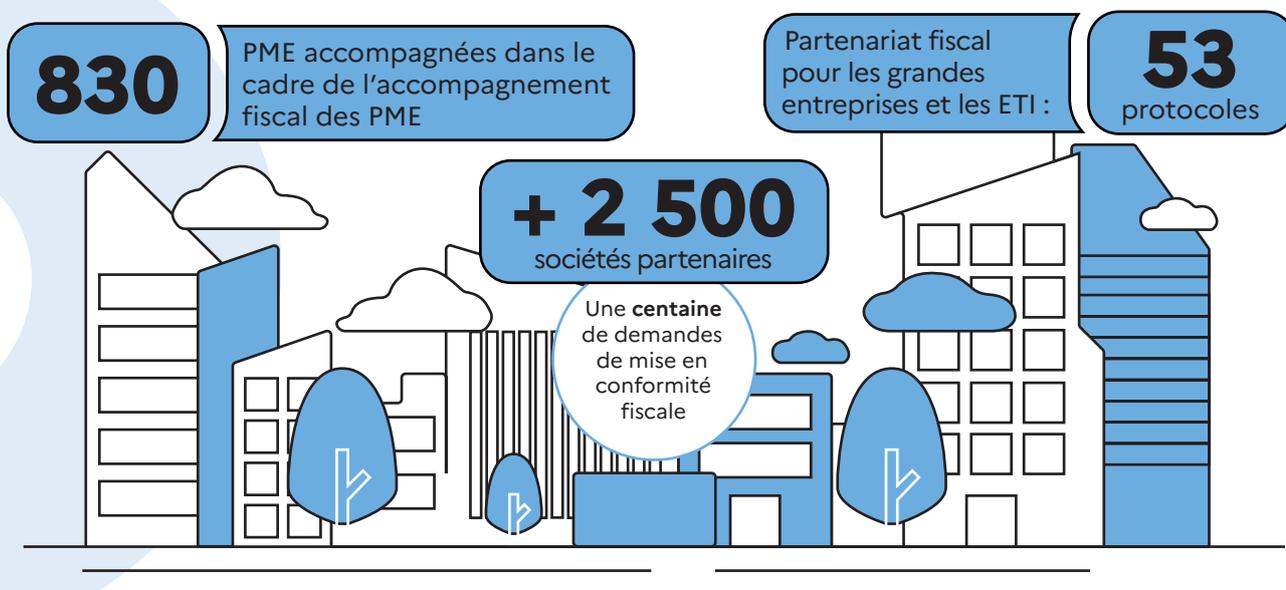


*Les chiffres ont été sélectionnés et arrondis. Pour retrouver l'intégralité des données de la DGFIP, consultez le cahier statistiques.

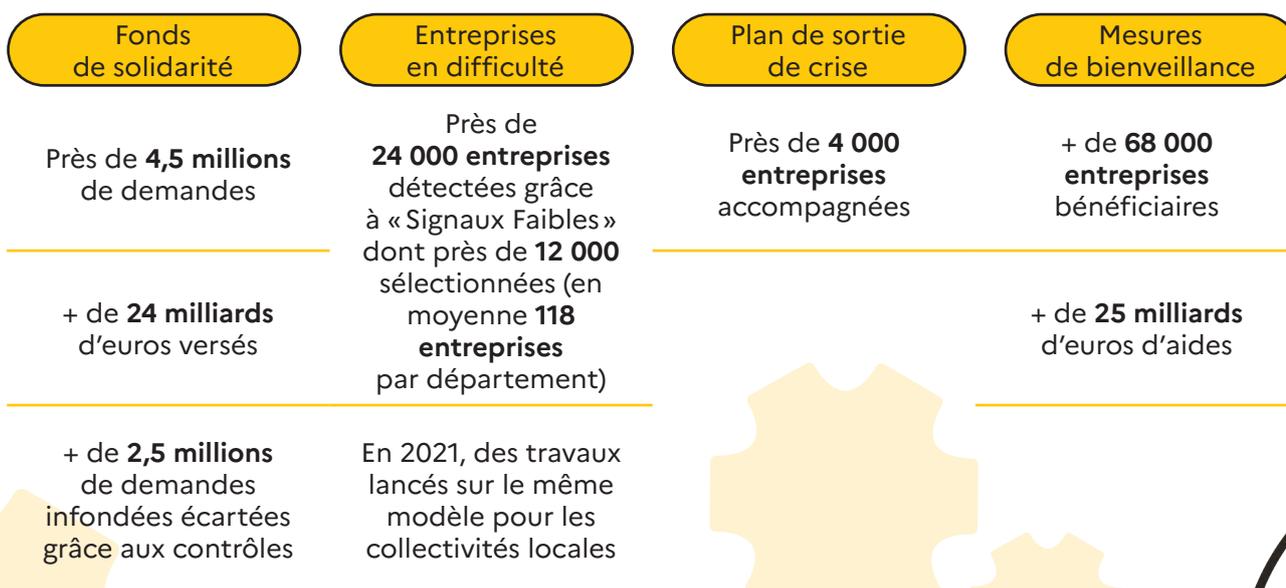
Nos **agents**, acteurs du changement



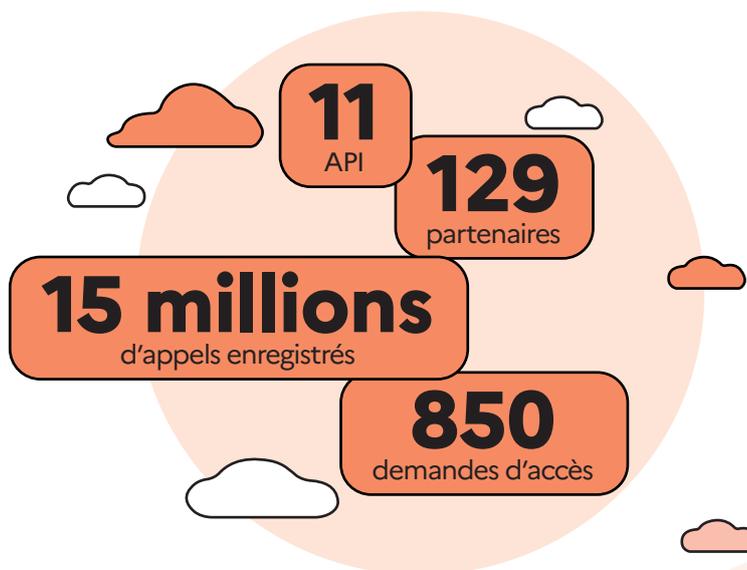
Un accompagnement pour les professionnels



En 2021, face à la **crise**



Coopération et engagements pour nos **partenaires**



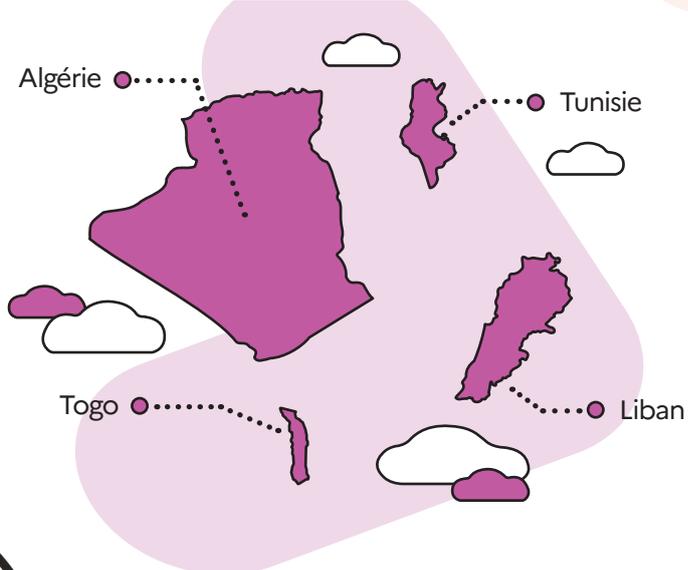
447 CDL*

86 %
taux de satisfaction des élus

263
SGC

services de gestion comptable créés dans tous les départements

Nouvelles coopérations bilatérales



* Conseillers aux décideurs locaux

I Proximité

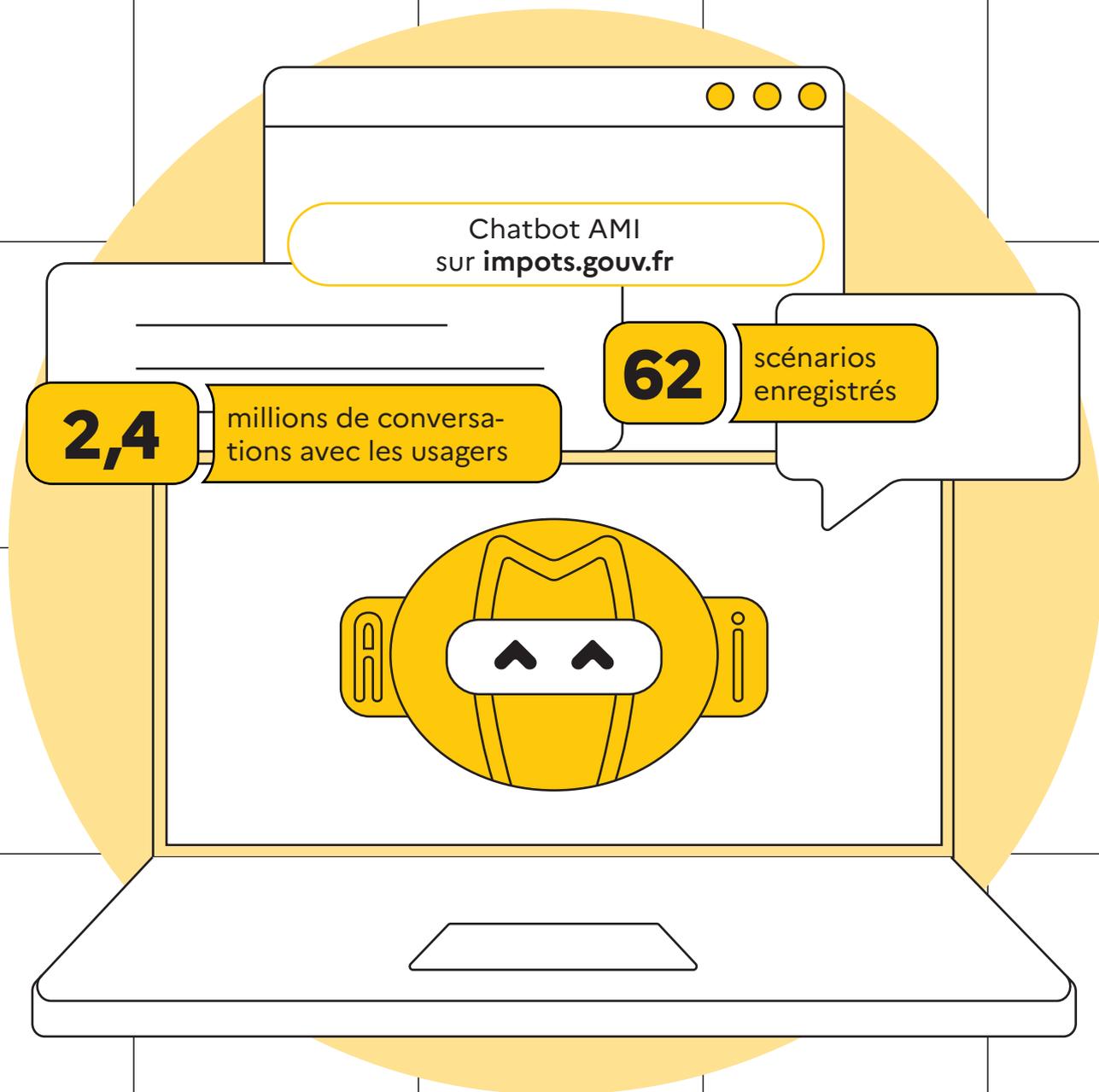
Améliorer la qualité des services publics et la relation de proximité avec les usagers

« La démarche, inédite, partenariale et pluriannuelle engagée par la DGFIP pour moderniser son réseau, rééquilibrer sa présence sur le territoire, rapprocher les services de ses publics, prend appui sur deux principes clés : la transparence, avec une large concertation et l'association de tous les acteurs, et la progressivité, dans sa conception comme sa mise en œuvre. »

Isabelle ROUX-TRESCASES

Directrice du projet Nouveau réseau de proximité





Renforcer notre proximité sur le terrain

Depuis trois ans, la DGFIP a engagé une démarche d'évolution progressive de son réseau, fruit d'une réflexion globale, concertée et prenant en compte l'attente forte de ses publics. Avec une présence renforcée dans les territoires, le réseau de la DGFIP apporte davantage de conseil et s'affirme en tant que partenaire local.

L'installation du nouveau réseau de proximité de la DGFIP (NRP) a pris de l'ampleur en 2021, permettant notamment d'accroître la présence des agents de la DGFIP sur le terrain. De nombreux lieux d'accueil de proximité ont vu le jour, qu'il s'agisse de permanences assurées par la DGFIP dans les communes ne disposant pas de centre des Finances publiques ou d'une présence dans les France services qui regroupent plusieurs administrations sur le même site. Pour que les usagers puissent localiser les lieux d'accueil les plus proches de chez eux, une carte interactive est disponible en ligne sur impots.gouv.fr. En 2021, 2 672 communes bénéficient d'une présence de la DGFIP, contre 1 977 en 2019, soit une hausse de 35 %, au-delà de la cible fixée.

Pour améliorer la qualité de l'aide qu'elle apporte aux collectivités, notamment aux plus petites, la DGFIP a déployé de nouveaux conseillers, nommés **conseillers aux décideurs locaux (CDL)**. Ces cadres de proximité proposent aux élus et aux gestionnaires locaux un accompagnement et une aide à la décision adaptés et personnalisés, essentiellement sur des problématiques fiscales, comptables et financières. **447 CDL étaient en activité fin 2021. Le taux de satisfaction des élus concernant leurs prestations atteignait 86 % fin 2021.**



447

**conseillers aux
décideurs locaux**



2 672

**communes bénéficient
de la présence de la DGFIP**



Le paiement de proximité est désormais possible chez 13 000 buralistes, représentant la moitié de la profession, répartis dans toute la France, mais surtout dans les zones rurales. Ils permettent désormais aux usagers de régler près de chez eux, sur des horaires d'ouverture très larges, avec tous les moyens de paiement, y compris en espèces, les impôts, amendes et factures des services publics locaux.

La réorganisation de la DGFIP a permis aussi de relocaliser des emplois en dehors des grandes métropoles. En 2021, 21 services, représentant près de 500 emplois, ont été transférés des grandes villes vers des communes de taille moyenne. La création de ces services résulte pour l'essentiel de nouveaux modèles d'organisation, comme le service national de l'enregistrement, installé à Roanne le 1^{er} mars 2021, le pôle TVA commerce en ligne, établi à Noyon le 1^{er} avril 2021, et les nouveaux centres de contact pour les entreprises et les amendes.

263 services de gestion comptables (SGC), chargés de l'exercice des missions réglementaires dévolues aux comptables publics et permettant de gagner en efficacité, notamment en termes de délais de paiement, ont été créés fin 2021 dans tous les départements, soit plus de la moitié des 522 SGC prévus en 2023.

« Être plus et mieux présent suppose de conjuguer les évolutions nécessaires de la DGFIP et les besoins des collectivités et des citoyennes et citoyens. »

Guillaume **ROBERT**
Chef du service des Collectivités locales



Se rendre toujours plus accessible pour gagner en efficacité

Les deux premiers centres de contact des professionnels ont ouvert en 2021. D'ici 2024, dix centres de contact des professionnels (CC Pros) seront installés. Dotés d'effectifs de 35 à 50 agents, ils prendront en charge l'accueil à distance de l'ensemble des services des impôts des entreprises (SIE) d'un ou plusieurs départements. Fin 2021, à titre expérimental, l'accueil à distance des usagers professionnels du département du Rhône a commencé à être transféré au CC Pros de Lons-Le-Saunier et celui des départements de la Gironde et de la Haute-Garonne à celui de Pau. En fonction des enseignements qui en seront tirés, les conditions de déploiement des huit autres CC Pros prévus à partir de septembre 2022 seront ajustées.

La DGFIP montre sa mobilisation au service des usagers en participant au programme Services Publics+. Ce programme d'amélioration continue des services publics fixe neuf engagements pour répondre aux attentes prioritaires des Français, parmi lesquels une plus grande rapidité dans le traitement des demandes, une simplification des démarches, des services publics plus joignables et un suivi plus personnalisé des dossiers.

Pour réduire significativement le nombre de demandes de renseignements à traiter par les services de publicité foncière (SPF) et les services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE), **l'accès des notaires au fichier immobilier a été déployé** avec succès dans quatre départements (Sarthe, Haute-Garonne, Haute-Loire et Cantal) depuis le 5 octobre 2021, avec l'objectif de réduire de 70 % la charge de ces services. Il sera étendu en 2022 à 56 départements et à tout le territoire en 2023.

9

c'est le nombre d'engagements fixés dans le cadre du programme Services Publics+ auquel la DGFIP participe.



5

millions d'utilisateurs aux guichets pendant les campagnes (déclaration et avis d'impôts)



3,1

millions de téléchargements de l'application impots.gouv

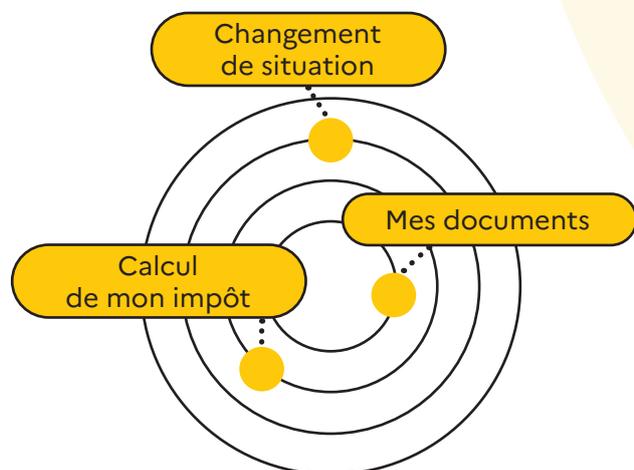


24

millions de courriels reçus

La création d'un assistant virtuel dans le cadre de la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu montre la volonté de la DGFIP d'innover afin d'accompagner davantage les usagers dans leurs démarches. Cet assistant virtuel baptisé « Assistant messagerie impôts » (AMI), qui apparaît une fois l'utilisateur connecté à sa messagerie sécurisée, permet notamment de l'orienter vers le bon formulaire et d'apporter des réponses à ses questions simples sur la fiscalité.

Top 3 des requêtes :



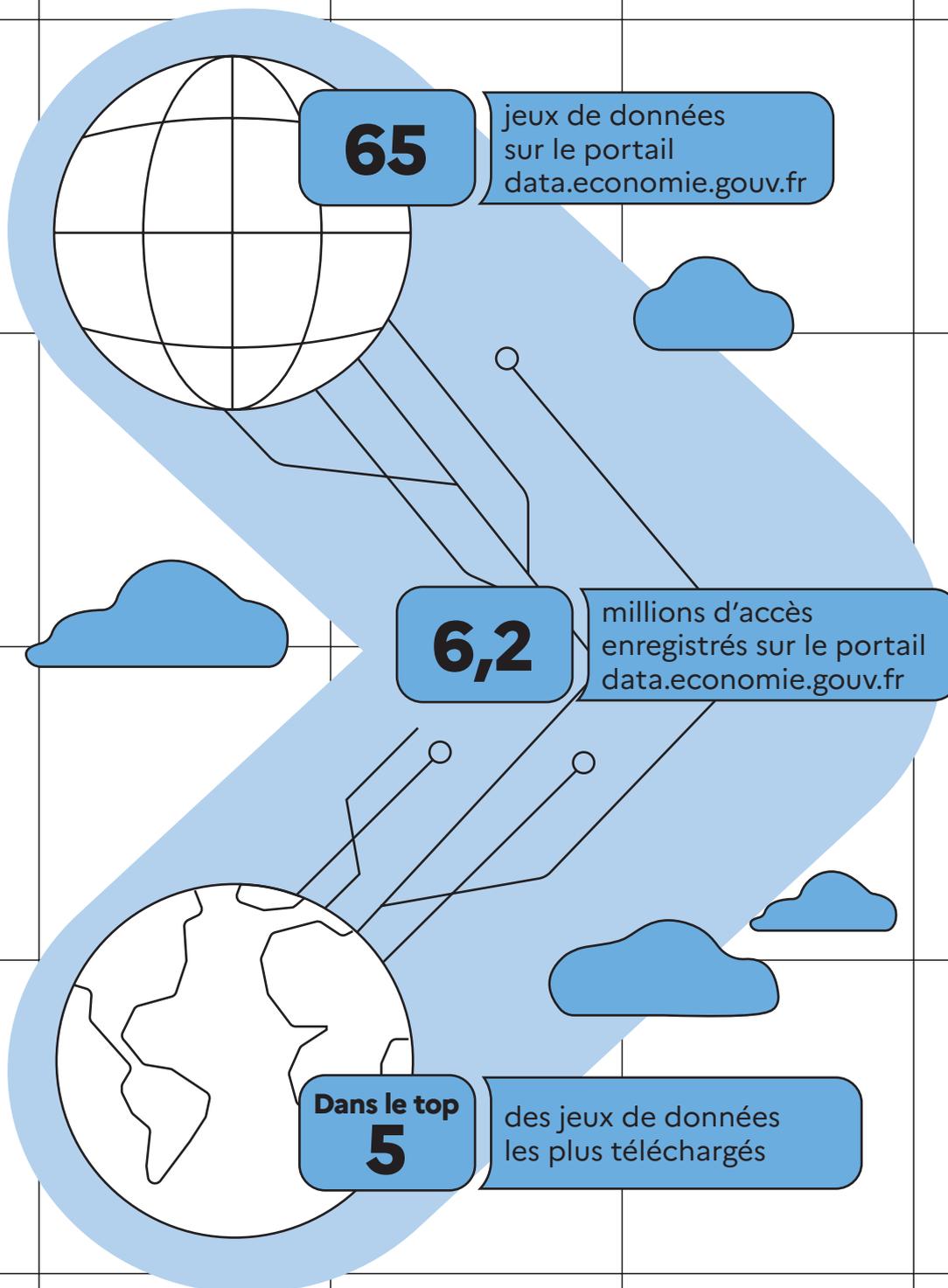
II Transformation numérique

Innover au service des agents, des usagers et des partenaires

« Notre approche centrée sur l'utilisateur est le fil rouge de notre action. L'utilisateur, c'est le contribuable, c'est l'usager du service public, c'est le collègue d'une autre administration et c'est chacun de nous. Le numérique de demain doit avant tout répondre à son besoin et être accessible à toutes les situations. Nous serons là pour accompagner projets et métiers dans cette transformation de conception et d'approche. »

Gilles TAUZIN

Délégué à la transformation numérique



Poursuivre la dynamique de la transformation numérique



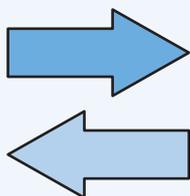
La Fabrique numérique

La délégation à la transformation numérique créée début 2021 a mis en place un laboratoire d'expérimentation, la Fabrique numérique, incubateur dédié aux agents de la DGFIP qui souhaitent développer de nouveaux services publics numériques. Deux projets de « Startup d'État et de Territoire » ont été sélectionnés en 2021. Le premier projet lauréat consiste en un panel d'outils visuels, dynamiques et simples d'utilisation destinés à aider les conseillers aux décideurs locaux à accompagner les petites collectivités dans le montage de leurs projets d'investissement. Le second projet lauréat vise à créer un nouvel applicatif pour faciliter le recouvrement de la taxe de séjour en fiabilisant et mutualisant les données de location de meublés de tourisme.

La création d'un lac de données

La constitution d'un lac de données a été engagée en 2021. Cet entrepôt informatique, comprenant à terme l'ensemble des données de la DGFIP, doit permettre d'optimiser leur exploitation grâce à un accès facilité, centralisé et sécurisé. Il sera progressivement alimenté par les données issues des différentes applications informatiques de la DGFIP, ce qui élargira les possibilités de valorisation et de croisement. Ainsi, les premiers travaux concernant les opérations immobilières ont permis d'identifier des opérations sous ou sur-évaluées et de rappeler plus de 2,7 millions d'euros.

Accroître le recours à l'intelligence artificielle



50 %

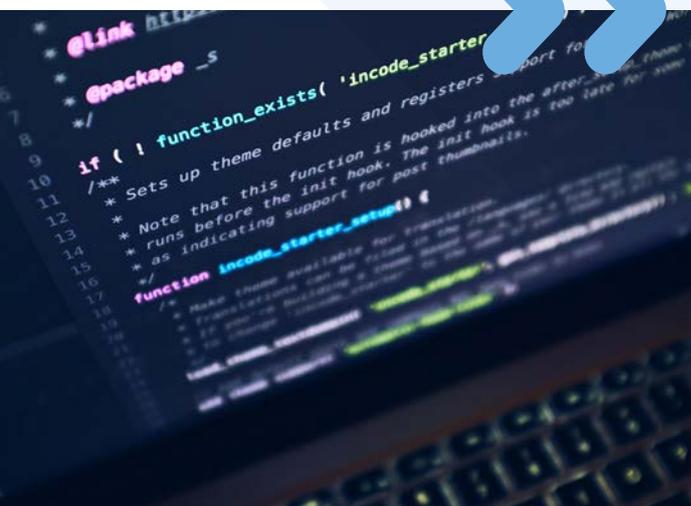
c'est le taux de traitement automatique moyen des virements bancaires reçus

Les assistants digitaux amendes

Le recours à des assistants digitaux (AD) libère les services de tâches chronophages et répétitives, et offre la possibilité aux agents de se concentrer sur des missions où leur expertise sera mieux valorisée. Depuis mars 2021, le déploiement d'AD dans le réseau de recouvrement des amendes a permis de traiter automatiquement l'imputation comptable des virements bancaires reçus, et aux agents d'améliorer les résultats du recouvrement forcé grâce à l'intensification des poursuites. Les résultats enregistrés depuis la mise en service sont très positifs : le taux de traitement des virements bancaires reçus par la DGFIP est supérieur à 50 % en moyenne, avec des pics pouvant dépasser 90 % des virements reçus pour certains postes comptables.

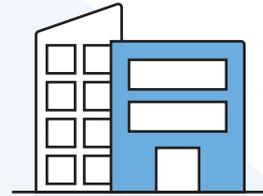
L'assistance aux centres de contact

En 2021, la DGFIP a commencé à utiliser l'intelligence artificielle pour aider les agents des centres de contact à répondre aux courriels des usagers portant sur des difficultés de paiement. Dans ce cadre, elle a engagé une modernisation de la base de réponses type, et l'ouverture de l'accès à toute la documentation DGFIP via un moteur de recherche.



Nous n'avons cessé, au cours de cette année encore, d'apporter le soutien nécessaire à tous les secteurs en difficulté.

Jérôme FURNEL



23 227

entreprises détectées
grâce à « Signaux Faibles »

Le projet « Signaux Faibles » : une aide à la détection des entreprises en difficulté

Ce projet numérique interministériel repose sur un algorithme qui cible les fragilités des entreprises afin de mettre en place des actions d'accompagnement le plus en amont possible. Les premières listes d'entreprises détectées selon cette méthode ont été transmises fin octobre 2021 aux secrétaires permanents des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et aux membres du partenariat « Signaux Faibles », via une application dédiée.

Ainsi, 23 227 entreprises ont été détectées. Parmi elles, 11 952 ont été sélectionnées (soit en moyenne 118 entreprises par département) afin d'être contactées par l'un des partenaires, après analyse et en coordination avec le secrétaire permanent du CODEFI.



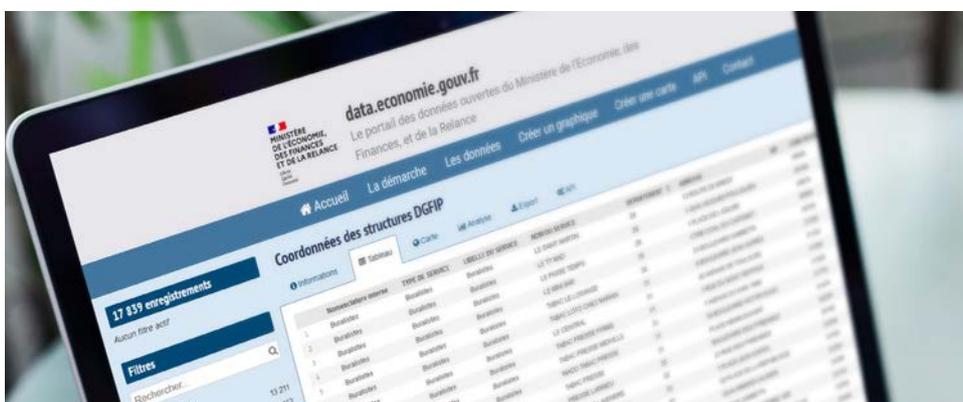
Signaux Faibles

Mieux cibler les interventions en remédiation de l'État vers les entreprises en difficulté

Produit en accélération



Rénover notre système d'information



11

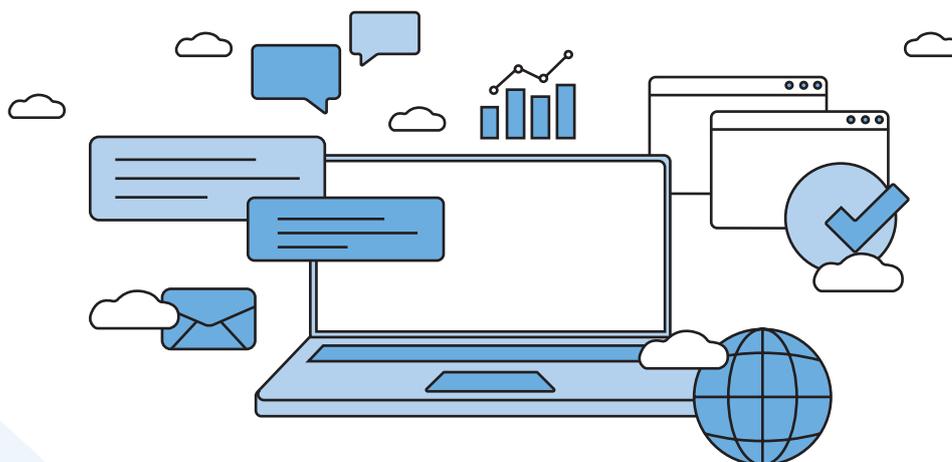
API déployées
par la DGFIP

L'élargissement de la valorisation des données avec la création de l'infrastructure "big data" et le développement des échanges API (Interface de programmation applicative)

La DGFIP publie en ligne les codes sources de ses principales applications informatiques ainsi que les données produites ou collectées par ses services, conformément à la loi pour la République numérique. Ainsi, depuis le 20 juillet 2021, elle met à disposition des usagers 65 jeux de données sur le portail data.economie.gouv.fr et 7 codes sources sur le portail impots.gouv.fr. Cette ouverture de ses données se fait dans le respect du secret fiscal et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle s'appuie sur une infrastructure « big data » qui s'articule autour de quatre composantes essentielles permettant

de collecter, stocker, analyser et visualiser les données traitées. Les jeux de données de la DGFIP font partie des plus téléchargés (les cinq jeux du top 5), de ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre d'appels via API (quatre jeux dans le top 5) et des plus populaires (trois jeux dans le top 5). En 2021, 6,2 millions d'accès aux données DGFIP ont été enregistrés sur le site data.economie.gouv.fr.

L'usage des API, outils informatiques qui permettent à un site internet ou à un logiciel de communiquer avec un autre ordinateur et d'échanger des données de façon automatique, normalisée et sécurisée, s'est développé en 2021. Ainsi, la DGFIP a déployé 11 API, dont 3 publiques et communique avec 129 partenaires. En 2021, la DGFIP a enregistré 850 demandes d'accès et 15 millions d'appels.



La DGFIP de nouveau lauréate en 2021 du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

Trois projets de la DGFIP ont été retenus en 2021 pour un financement par le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), pour un total de 25,2 millions d'euros :

- « **Facturation électronique** », vise à créer un portail public de facturation permettant la transmission des données de transaction au système d'information de la DGFIP ;
- « **Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme** », offre la possibilité de déclarer en ligne simultanément les informations foncières et les informations d'urbanisme ;
- « **Développements informatiques visant à permettre l'unification du recouvrement fiscal** ». La DGFIP devient l'interlocuteur unique des entreprises en matière fiscale pour la majorité de leurs impositions et de façon systématiquement dématérialisée.



L'équipe direction de projet
« Facturation électronique »

Le Fonds pour la transformation de l'action publique

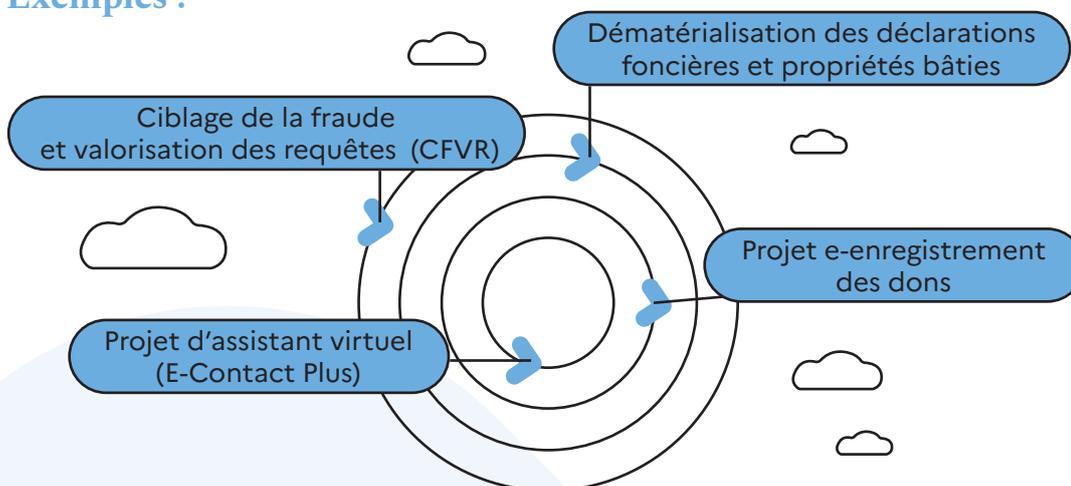
700
millions d'euros
d'enveloppe initiale
2017 et 2021



111
millions d'euros
pour financer les
14 projets lauréats
de la DGFIP



Exemples :



En 2021 :



3
projets retenus



25,2
millions d'euros

Agents et carrières

Garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail motivantes et de qualité

« La formation professionnelle aux Finances publiques est une longue chaîne de savoirs partagés et de mobilisation de femmes et d'hommes engagés pour l'exercice de nos missions. La crise a créé de l'urgence, mais elle est surtout un formidable creuset d'opportunités. »

Yannick GIRAULT

Directeur de l'École nationale des Finances publiques





1 000
stagiaires

790
services civiques

400
apprentis

Ouverture à la jeunesse

Contractuels

766

contrats signés
en 2021 (plus du double
par rapport à 2020)





Renforcer notre attractivité

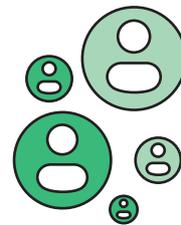
La DGFiP engage des travaux sur la formation et ses modes de recrutement. L'objectif ? Faire connaître et rendre attractif les métiers variés qu'elle a à offrir.



+ de 50
familles
de métiers



22
concours
et examens



120 000
stagiaires
en formation



Mieux mettre en valeur la DGFIP en tant qu'employeur

Le développement de la marque employeur DGFIP permet de faire ressortir ses atouts comme la diversité de ses métiers, son implantation territoriale forte, les opportunités d'évolution de carrière et des conditions de travail de qualité. Dans cet objectif, de nombreuses actions de communication numériques ont été organisées avant la période d'inscription aux principaux concours, et de nouvelles conventions ont été signées avec le monde de l'enseignement supérieur. L'impact des campagnes menées est fort : la campagne de recrutement des contractuels a par exemple été vue 800 000 fois sur Facebook et 65 000 fois sur LinkedIn, et chaque portrait de stagiaires ou d'apprentis compte entre 5 000 et 40 000 vues.



Mars 2021 : signature de la charte JamaisSansElles

La DGFIP a signé la charte JamaisSansElles en faveur de la mixité femmes-hommes. À ce jour, l'appel rassemble 1 000 signataires dans vingt pays, dix chartes d'entreprises et d'administrations, 630 000 engagements sur les réseaux sociaux et trente événements labellisés.

Le développement du télétravail

Le télétravail s'étant développé massivement à la DGFIP durant la crise sanitaire, la DGFIP a ouvert à ses agents, à compter de mi-juin 2021, de nouvelles possibilités de télétravail en assouplissant de manière significative ses modalités de mise en œuvre. De plus, depuis l'accord cadre du 13 juillet 2021, ils peuvent bénéficier d'une allocation contribuant aux frais engagés par l'agent à ce titre (« forfait télétravail »). Alors que le taux de télétravailleurs s'établissait aux alentours de 5 % avant la crise, fin 2021, environ 49 % d'agents ont demandé à télétravailler à titre pérenne.

Signature d'un accord sur la reconnaissance de l'engagement des agents dans les transformations

Cet accord signé en octobre 2021, prévoit notamment la création d'un fonds de 10 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Consolider et diversifier les compétences

6 octobre 2021

Convention de partenariat entre les DDFiP de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne avec l'Université de Limoges

22 octobre 2021

Convention de partenariat entre la DRFiP du Rhône et l'Université Lyon III

25 novembre 2021

Partenariat entre le centre des concours de Lille, la DRFiP et la DISI Nord au salon de l'Étudiant de l'Université de Valenciennes

Former les agents au numérique

L'acculturation des agents à la transformation numérique a été favorisée à travers des webinaires (intelligence artificielle, incubation des startups...), l'organisation d'une trentaine d'événements sur tout le territoire dans le cadre du « Mois de l'innovation publique » et l'introduction de conférences dédiées à la transformation numérique dans chaque cycle de formation initiale. En outre, en 2021, 10 000 agents ont suivi le parcours apprenant « compétences numériques », qui vise à évaluer les acquis des agents dans le domaine du numérique et à les accompagner dans des formations adaptées.



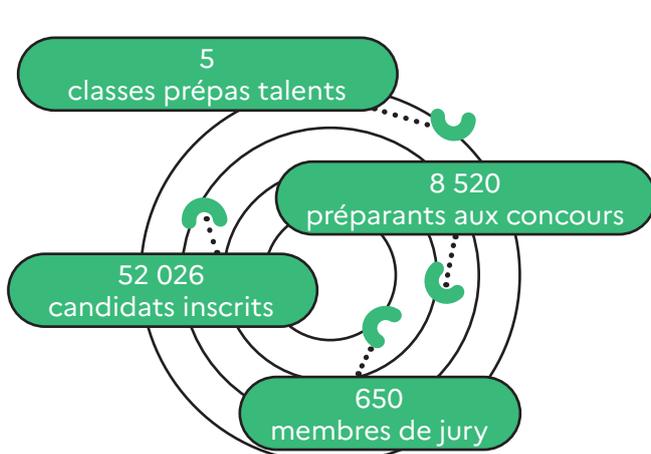
L'accompagnement et la formation des cadres de la DGFIP

Des conseillers mobilité carrière – référents management (CMC-RM) ont été implantés au sein des huit délégations du directeur général pour échanger avec les cadres supérieurs. Les cadres supérieurs peuvent bénéficier de coachings individuels, d'ateliers participatifs managériaux et de formations en gestion. En outre, pour aider les chefs de service à mener à bien les transformations issues des réformes en cours, un parcours d'accompagnement spécifique a été élaboré. En 2021, les conseillers mobilité carrière – référents management ont reçu plus de 450 cadres supérieurs pour échanger avec eux de façon confidentielle sur des sujets de carrière, de sélection ou de mobilité.

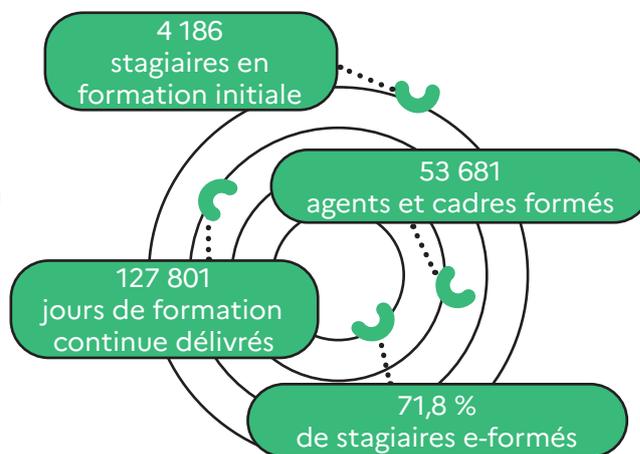
L'École nationale des Finances publiques

La DGFIP dispose de son propre réseau d'écoles, chargé de la gestion des concours et de leurs préparations, l'organisation des formations statutaires et tout au long de la carrière des agents, ou encore de la production documentaire à vocation pédagogique.

Les concours



Les formations



IV. Simplification des démarches

Moderniser et simplifier la gestion fiscale tout en facilitant l'accès aux usages numériques

« Nous mesurons les enjeux vis-à-vis des usagers, qui attendent légitimement que la DGFIP soit au rendez-vous en matière de qualité de service, de simplification et d'amélioration de nos outils numériques. Toutes les réformes que nous avons portées contribuent à profondément changer certaines des habitudes de nos concitoyens. Elles doivent donc être expliquées et accompagnées pour leur permettre d'en bénéficier pleinement. »

Olivier TOUVENIN

Chef du service de la gestion fiscale

2020

Suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers

2021

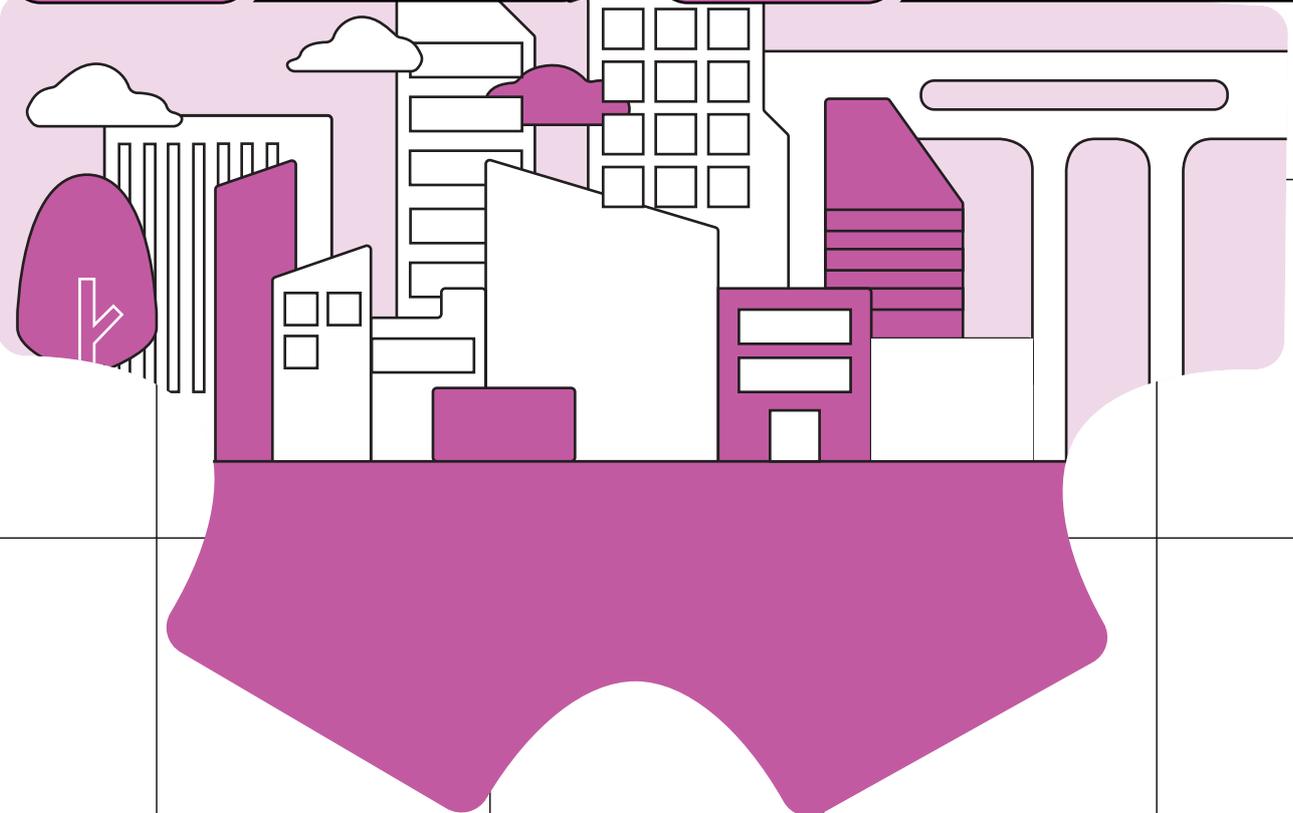
- 30 % de taxe d'habitation pour les 20 % de foyers restants

2022

- 65 % de taxe d'habitation pour les foyers restants

2023

Aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale



Rénover le recouvrement de l'impôt

Dans le sillage de la mise en place du prélèvement à la source et de la réforme de la taxe d'habitation, la DGFIP poursuit les chantiers de simplification et de modernisation des démarches, dont certains sont détaillés ici.

Expérimentation du projet du Foncier innovant et nouveau plan cadastral

Le projet du Foncier innovant vise à détecter sur les photographies aériennes de l'IGN, à l'aide d'algorithmes, les piscines et autres bâtis qui devraient être assujettis aux impôts directs locaux. Une expérimentation a été lancée en octobre 2021 dans neuf départements pour détecter des piscines non imposées à la taxe foncière. Ce projet permettra aussi d'améliorer la fiabilité des bases de la fiscalité directe locale et de faciliter la représentation sur le plan cadastral des bâtiments et des piscines à partir des vues aériennes.

La Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), nouveau plan cadastral, actuellement expérimentée dans cinq départements, a vocation à élaborer un nouveau plan cadastral assurant un continuum géographique entre les feuilles du plan cadastral, en vue d'obtenir un plan continu à l'échelle du département. Les travaux sont menés conjointement entre la DGFIP et l'IGN.

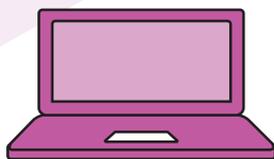
Ouverture du service Gérer mes biens immobiliers sur impots.gouv.fr

Depuis le 2 août 2021, tout usager propriétaire, qu'il soit particulier ou professionnel, peut consulter l'ensemble de ses biens immobiliers sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques. À terme, ce service permettra de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

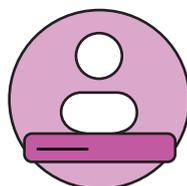
La TVA pétrole, la taxe générale sur les activités polluantes et la première déclaration de la taxe à l'essieu ont été transférées à la DGFIP au cours de l'exercice 2021.



Dématérialiser 100 % des démarches



283,4
millions de visites
sur le site impots.gouv.fr



37,9
millions d'espaces
particuliers créés



34,1
millions de déclarations
de revenus en ligne
ou automatiques

La mise en œuvre de la facturation électronique

Dans le prolongement du rapport « La TVA à l'ère du digital » remis au Parlement en novembre 2020, ce chantier doit notamment permettre de lutter contre la fraude à la TVA. La DGFIP a créé à cet effet une direction de projet dédiée. Une ordonnance a généralisé la facturation électronique pour les transactions entre assujettis à la TVA dans le cadre de la transmission des données de transaction à l'administration fiscale. Enfin, pour sensibiliser les entreprises, une concertation s'est déroulée au second semestre 2021, et un espace dédié a été créé sur impots.gouv.fr.

Déploiement du service de déclaration de dons en ligne

Un nouveau service de déclaration de dons en ligne (« e-enregistrement ») a commencé à être déployé fin juin 2021 pour les déclarations de dons non payantes et en octobre pour les déclarations payantes. Ce service a permis d'absorber l'impact pour les services de la DGFIP de la hausse du nombre total de déclarations de dons par rapport aux années précédentes. Les premiers résultats constatés sur le service de déclaration des dons en ligne se sont révélés très positifs avec un taux de dématérialisation en augmentation constante et un taux global de 31,1 % sur l'année 2021.



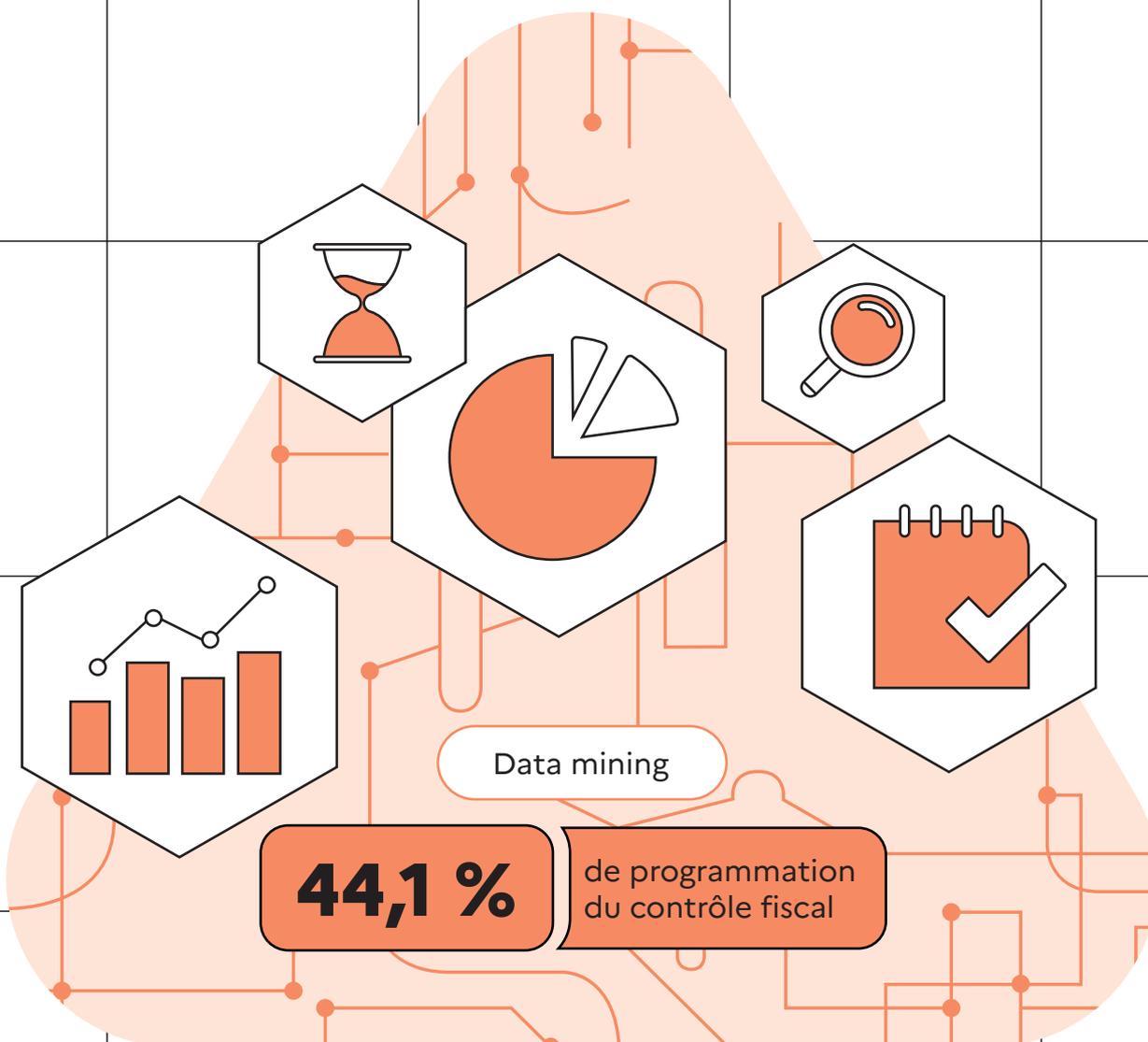
Relation de confiance et lutte contre la fraude

Accompagner la nouvelle relation de confiance, faciliter l'application du droit fiscal et lutter contre la fraude

« La politique en matière de contrôle fiscal repose désormais sur deux piliers. La DGFIP accompagne les contribuables de bonne foi qui commettraient ou pourraient commettre une erreur et ne les sanctionne pas. En amont, elle leur assure la meilleure sécurité juridique. Le corollaire est une sévérité accrue à l'égard des fraudeurs, avec le renforcement des sanctions. »

Frédéric IANNUCCI

Chef du Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal



Renforcer la relation de confiance avec nos usagers

La relation de confiance, repose sur un engagement réciproque entre l'entreprise et la DGFIP, de transparence, de célérité, de compréhension et de dialogue de bonne foi.

L'établissement d'une relation de confiance avec les contribuables est un objectif central de la DGFIP. Il a été engagé via deux outils, l'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME et le partenariat fiscal dédié pour les grandes entreprises et les ETI.

L'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME a nettement progressé : plus de 827 PME ont été accompagnées dans ce cadre. Par ailleurs, dix nouveaux groupes sont entrés dans le partenariat fiscal dédié aux grandes entreprises et ETI, portant à 53 le nombre de protocoles signés fin 2021, représentant ainsi plus de 2 500 sociétés partenaires.

Par ailleurs, la DGFIP propose désormais une offre de sécurité juridique, en amont des contrôles, sous la forme de rescrits, au moyen desquels l'administration communique au contribuable

son interprétation des textes fiscaux au regard de sa situation, qui lui est par la suite opposable. Quelque 20 000 rescrits ont été délivrés en 2021, plus de 80 % des demandes ayant été traitées en moins de trois mois (93 % pour les rescrits généraux).

Depuis janvier 2021, les entreprises peuvent confier à un prestataire un contrôle préventif, l'examen de conformité fiscale (ECF). Il n'exonère pas de contrôle fiscal, mais en cas de rappel sur un point validé conforme par le prestataire, les intérêts de retard et les pénalités d'assiette ne seront pas appliqués si la bonne foi du contribuable n'est pas remise en cause.

Enfin, en 2021, le service de mise en conformité fiscale (SMEC) a enregistré une centaine de demandes de mise en conformité.



100
demandes de
mise en conformité
fiscale en 2021

« *Améliorer les relations entre administrations et usagers, mieux orienter, conseiller, accompagner et simplifier, tels sont les objectifs de la loi pour un État au service d'une société de confiance.* »



Olivier **DUSSOPT**

En résumé

Accompagnement fiscal personnalisé des PME (nombre de PME)	827
Partenariat fiscal grandes entreprises et ETI (nombre de sociétés)	2 500
Rescrits délivrés au cours de l'année	20 000
Taux de satisfaction des entreprises (%)	89,74

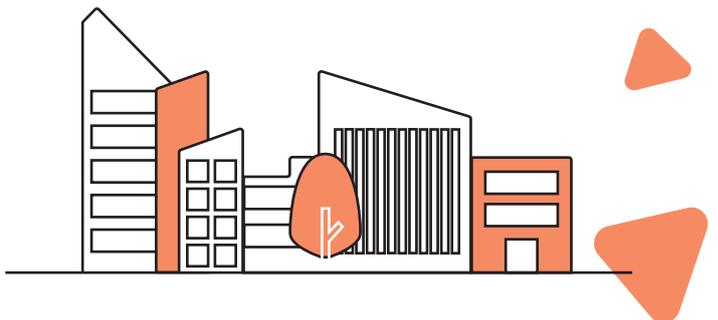


Poursuivre la lutte contre la fraude

En 2021, la lutte contre la fraude fiscale a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, avec un rendement se rapprochant des excellents résultats de 2019 : 13,4 milliards d'euros de redressements ont été notifiés aux particuliers et aux entreprises et 10,7 milliards d'euros ont été encaissés. La fraude à la TVA, s'agissant des entreprises, et la fraude patrimoniale, s'agissant des particuliers, ont été particulièrement visées.

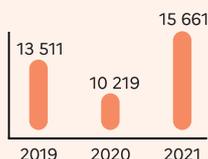
Les bons résultats de 2021 sont également le fruit du recours au data mining pour mieux cibler les contrôles fiscaux. Les productions issues du projet de data mining Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes (CFVR) représentaient, fin décembre 2021, plus de 44 % de la programmation du contrôle fiscal, avec un objectif de 50 % en 2022.

Pour renforcer les contrôles à distance des particuliers, le premier pôle national de contrôle à distance (PNCD) a ouvert en septembre 2021 à Châteaudun. S'inscrivant dans le contexte des relocalisations de services dans les territoires, il doit permettre d'associer modernisation de l'action publique, recours à l'intelligence artificielle avec une meilleure garantie du droit à l'erreur. Cinq PNCD seront mis en place d'ici 2023.

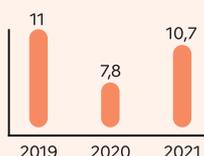


En chiffres

Montant notifié de l'impôt élué et des sanctions (en millions d'euros)



Montant des encaissements suite à contrôle fiscal (en milliards d'euros)



Rendement budgétaire du contrôle fiscal



Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes



des contrôles fiscaux ciblés grâce au data mining

Renforcement de la coopération interministérielle en matière de lutte contre la fraude

Sur le terrain, cette coopération s'est illustrée par l'augmentation des transmissions de dossiers de fraude à l'autorité judiciaire, ainsi que par la très rapide montée en puissance du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) pour la détection des cas de fraude fiscale les plus complexes.

Le séminaire du 30 novembre 2021, ouvert par les ministres de la Justice et des Comptes publics et réunissant l'ensemble des procureurs généraux, procureurs de la République, directeurs régionaux et départementaux des Finances publiques et responsables de directions nationales et spécialisées de contrôle fiscal, a été l'occasion de réaffirmer le renforcement de la coopération entre la DGFIP et l'autorité judiciaire.

Développement d'outils de coopération administrative internationale

Les outils de coopération administrative internationale ont continué de se développer. L'échange automatique des données relatives aux montages transfrontières potentiellement agressifs au plan fiscal (DAC 6)⁽¹⁾ ou l'inscription dans le cadre juridique national de la procédure des contrôles conjoints entre plusieurs administrations fiscales européennes en sont deux illustrations. Les règles de gouvernance d'alerte précoce de la fraude à la TVA du réseau EUROFISC⁽²⁾ ont été revues et renforcées. La DGFIP s'est par ailleurs pleinement mobilisée pour l'exercice d'évaluation de la France par le Groupe d'action financière – Lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme (GAFI).

⁽¹⁾ La « DAC 6 » désigne la directive européenne relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration. Elle vise à renforcer la coopération entre les administrations fiscales des pays de l'UE en matière de montages potentiellement agressifs de planification fiscale.

⁽²⁾ Réseau lancé en 2010 pour lutter contre la fraude transfrontalière à la TVA.

Conseil et accompagnement du secteur public

S'inscrire comme un acteur de référence au plus près de nos publics

« Nos efforts collectifs ont aidé à sensibiliser l'ensemble des partenaires autour d'un objectif commun. Nous avons pu élargir nos contacts pour mobiliser tous les acteurs utiles aux entreprises, mais aussi aux associations et aux collectivités locales qui ont également souffert de la crise. »

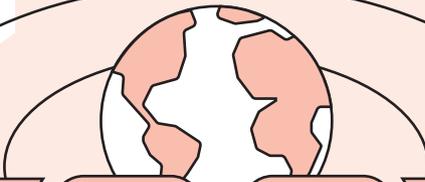
Philippe FERMANEL

Conseiller départemental à la sortie de crise de Haute-Garonne



2 000

projets de rénovation
énergétique dans le cadre
du plan France Relance

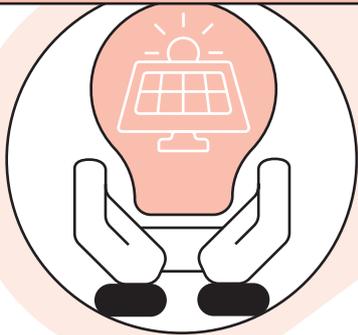


projets photovoltaïques
sélectionnés et expérimentés
dans cinq régions

40

87

cités
administratives
rénovées



Renforcer le soutien aux collectivités

Poursuivre la veille sur la situation budgétaire des collectivités territoriales

En 2021, la DGFIP a engagé des travaux de rénovation de son réseau d'alerte relatif à la dégradation de la situation financière des collectivités locales, en mobilisant des méthodes d'analyse prédictive analogues à celles mises en œuvre dans le cadre du modèle prédictif des difficultés des entreprises. Le suivi de la situation financière des collectivités locales s'est étoffé notamment par la réalisation de situations périodiques déclinées par strates de population ou dédiées à une typologie de collectivité.



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics a été engagée au cours du second semestre 2021, avec l'adoption d'un nouveau régime unifié de responsabilité juridictionnelle de l'ensemble des gestionnaires publics, destiné à réserver l'action du juge aux cas les plus graves tout en renforçant la responsabilité managériale des gestionnaires publics. L'année 2022 sera consacrée aux travaux réglementaires et aux évolutions opérationnelles nécessaires à une mise en œuvre de la réforme au 1^{er} janvier 2023.

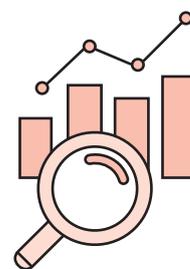
La mobilisation des services de la DGFIP est un signe fort de l'engagement de l'État aux côtés des usagers, qu'ils soient particuliers, entreprises ou collectivités.

Antoine Magnant

En 2021, conformément au plan triennal d'audit défini pour la période 2020-2022, quatre catégories d'établissements dont les comptes ne sont pas certifiés par un commissaire aux comptes ont été audités par le réseau, il s'agit de quatre centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), six établissements publics fonciers, deux agences de l'eau et un établissement culturel.

2021 aura été la première année d'application de la réforme de l'automatisation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), votée en loi de finances pour 2018 et reportée à plusieurs reprises. Cette réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales.

Enfin, le déploiement des centres de gestion financière (CGF) s'est accéléré avec l'achèvement de la bascule dans ce nouveau mode d'organisation de l'ensemble de la chaîne financière déconcentrée des ministères financiers, sociaux et de la culture, soit désormais 13 CGF auxquels s'ajoutent ceux des services centraux des ministères financiers et des services du Premier ministre, ainsi que du comptable spécialisé du domaine.



17,05 / 20

**indice de qualité
des comptes locaux (IQCL)**



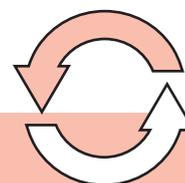
Poursuivre la gestion de crise

Mettre en œuvre le dispositif des coûts fixes

Pour assurer le versement des aides destinées à compenser les charges fixes non couvertes des entreprises touchées par la crise, la DGFIP a créé, au sein de la direction des grandes entreprises, une cellule dédiée à l'examen *a priori* des demandes. Sur les 19 500 dossiers reçus en 2021, plus de 18 300 ont été traités et 1,77 milliard d'euros versé à 4 520 entreprises.

Assurer la sécurité de la mise en œuvre du Fonds de solidarité

Au niveau national les contrôles *a priori* ont permis d'écarter plus de 2,5 millions de demandes infondées et d'éviter le versement indu de plus de 10 milliards d'euros, complétés par 74 000 dossiers identifiés par les contrôles *a posteriori*. Des titres de perception ont été émis et plus de 2 500 plaintes ont été déposées auprès de l'autorité judiciaire.



Contribuer au plan de relance

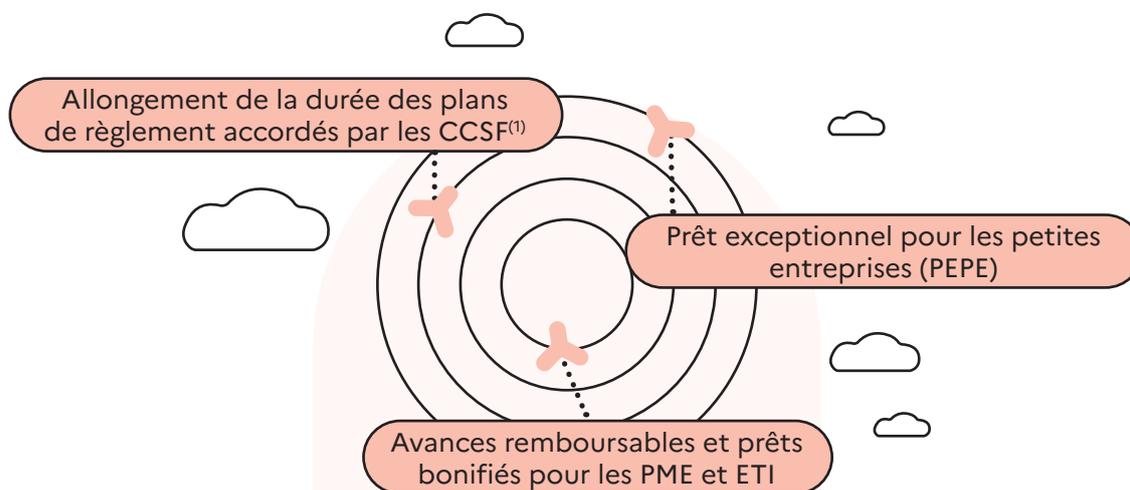
La DGFIP a assuré, en lien avec la direction du Budget et le secrétariat général France Relance, le suivi de la mise en œuvre budgétaire et comptable du plan de relance. Elle produit mensuellement la situation de consommation des crédits du plan de relance pour l'État, ses opérateurs, les principaux mandataires et les collectivités.

L'amélioration des modalités de paiement des factures, des paies et des pensions

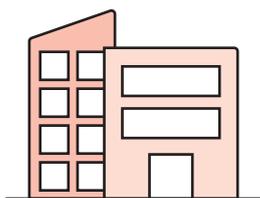
L'année 2021 a également été marquée par l'achèvement du déploiement de l'intelligence artificielle dans la sélection des demandes de paiement présentant le plus de probabilité d'être en anomalie. Environ 9 millions de demandes de paiement ont été traitées. Le délai global de paiement de la commande publique s'établit à 17,63 jours, bien en-deça de la cible nationale fixée à 20 jours et de l'obligation réglementaire de 30 jours.

Accompagnement des entreprises en difficulté

Mesures de soutien exceptionnellement prolongées en 2021 :



Sortie de crise :



3 966
entreprises accompagnées
dans le cadre du
plan d'action interministériel



68 077
entreprises bénéficiaires
de mesures de bienveillance



25,7
milliards d'euros
pour l'application
de ces mesures

(1) Commission des chefs des services financiers

Développer notre politique immobilière

Professionnalisation de la politique immobilière de l'État

En déployant à titre expérimental l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État, la Direction de l'immobilier de l'État développe une structure proposant aux occupants du parc domanial des prestations de services immobiliers professionnels.

Expérimentation menée dans cinq régions :

87 projets photovoltaïques sélectionnés

50 d'autoconsommation

37 de centrales au sol

Plan France Relance et volet rénovation thermique des bâtiments de l'État

Depuis 2020, la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) s'est vue confier le pilotage de la démarche d'appel à projets concernant le volet rénovation énergétique des bâtiments de l'État du plan de relance, en association avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans le cadre du volet écologie de France Relance, 4 214 projets de rénovation énergétique, répartis sur l'ensemble du territoire ont ainsi été sélectionnés pour un coût total de 2,7 milliards d'euros, concourant ainsi au respect de l'équilibre territorial, principe fondamental du plan de relance.



Notre engagement à l'international



La Délégation aux relations internationales (DRI) structure les relations entre la DGFIP et ses homologues étrangères, à travers les forums de l'OCDE par exemple, mais aussi en lien avec les autres institutions et associations internationales (FMI, Banque Mondiale, IOTA⁽¹⁾, CIAT⁽²⁾, Tadeus⁽³⁾, CREDAF⁽⁴⁾, AIST⁽⁵⁾).

En matière de finances publiques, la coopération technique entre pays vise à apporter aux bénéficiaires une aide pratique et opérationnelle, et la coopération administrative à entretenir le dialogue et l'échange avec les organisations parte-

naires. En 2021, deux études ont été réalisées par la DGFIP, en s'appuyant notamment sur son réseau d'attachés fiscaux, qui ont porté sur les mesures éducatives des contribuables et sur la résilience numérique des administrations fiscales. Ces études internationales permettent d'apporter aux pays partenaires l'expertise et le savoir-faire de la DGFIP et contribuent ainsi au renforcement de l'influence française dans le monde.

L'année dernière, des coopérations bilatérales avec la Tunisie, le Togo, l'Algérie et le Liban ont été mises en place.

⁽¹⁾ L'organisation intra-européenne des administrations fiscales

⁽²⁾ Le centre inter-américain des administrations fiscales

⁽³⁾ Tax Administration EU Summit

⁽⁴⁾ Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales

⁽⁵⁾ L'Association internationale des services du Trésor

Améliorer la législation fiscale



Les progrès en matière de fiscalité internationale et européenne

La Direction de la législation fiscale (DLF) a œuvré à l'accord du cadre inclusif de l'OCDE du 8 octobre 2021 sur la réallocation des droits d'imposer les profits des grandes multinationales les plus profitables (pilier 1) et sur l'imposition minimale des multinationales (pilier 2). Elle a également mis à jour la liste des États et territoires non coopératifs et avancé dans la mise en œuvre du programme conventionnel en finalisant les négociations avec la Moldavie, Djibouti, Chypre et le Danemark.

Par ailleurs, la DLF a favorisé la définition d'une position interministérielle sur la proposition de directive sur la taxation de l'énergie en amont de la PFUE et a œuvré à l'identification d'une solution de compromis permettant un accord unanime en décembre 2021 intégrant les priorités politiques de la France sur la proposition de directive relative aux taux réduits de TVA.

La mise en œuvre des priorités du Gouvernement

La DLF a également participé à la mise en œuvre des chantiers prioritaires du Gouvernement en 2021, avec, dans le cadre du « bouclier tarifaire », l'instauration de mesures de réduction des tarifs d'accise sur l'électricité et le gaz naturel, la réforme des dispositifs fiscaux de soutien à l'offre de logements (création d'un dispositif de soutien à l'investissement dans le logement intermédiaire des investisseurs institutionnels et transformation et extension à l'ensemble du territoire du dispositif « Cosse »), l'élaboration de mesures de soutien au développement et à la transmission des entreprises indépendantes, ou encore la création d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative au titre des dépenses facturées à des organismes de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC).

L'organisation de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, qui sert d'assiette à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises, s'est traduite par la publication du décret fixant les modalités d'actualisation des paramètres collectifs d'évaluation.

La poursuite de l'effort de simplification et de sécurisation juridique

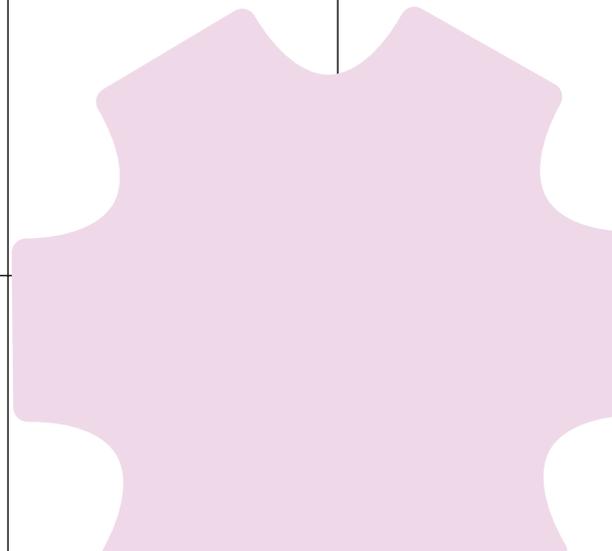
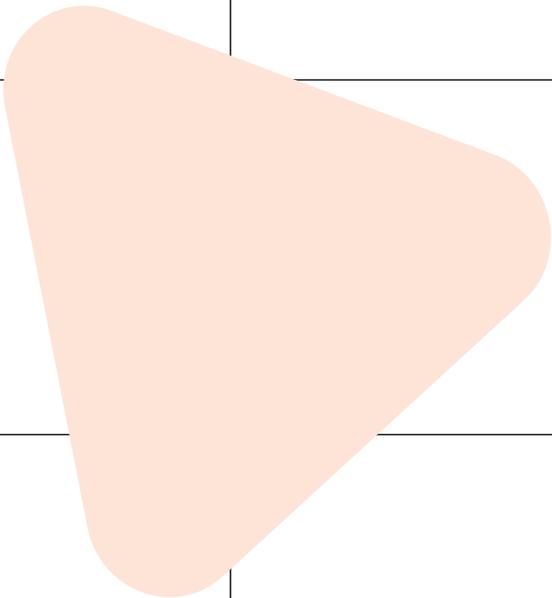
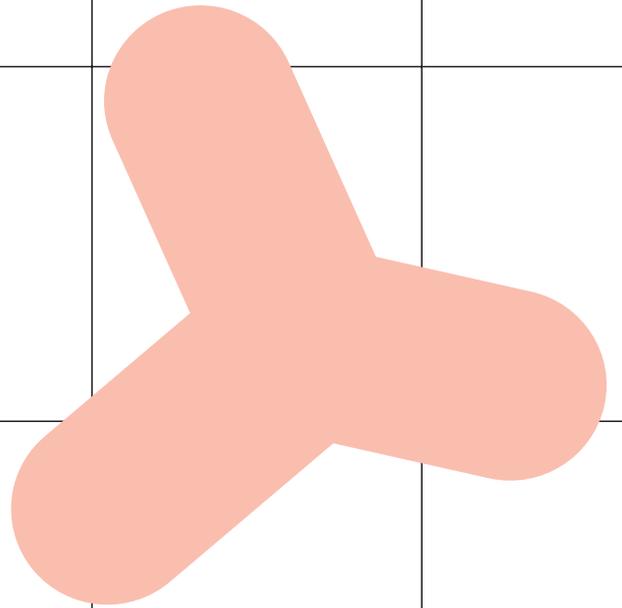
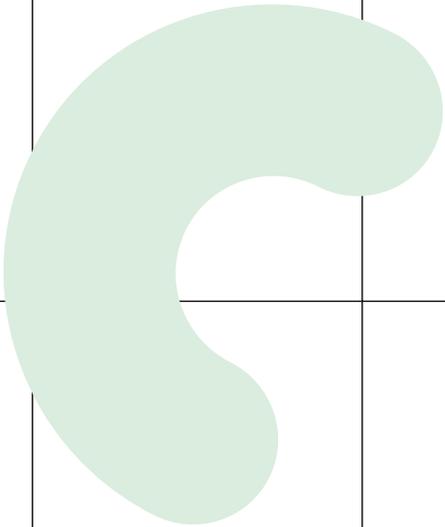
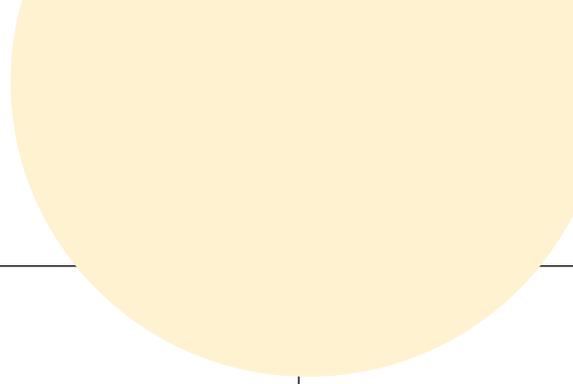
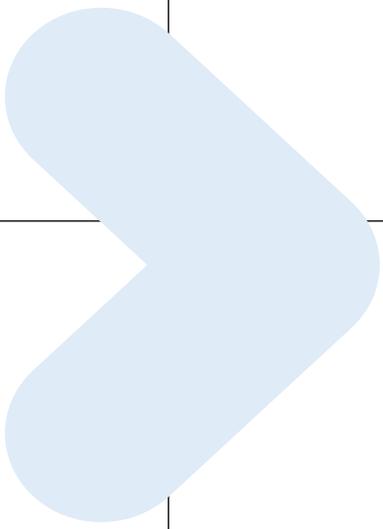
La DLF a poursuivi l'effort de simplification du système fiscal (création par l'ordonnance du 22 décembre 2021 du nouveau code des impositions sur les biens et services, poursuite de la suppression de taxes à faible rendement et de dépenses fiscales inefficaces), ainsi que de sécurisation juridique et de clarification (réformes des modalités de calcul de l'assiette des retenues à la source sur les dividendes et les plus-values des entreprises étrangères, traitement fiscal des scissions d'organismes de placement collectif dans le cadre d'opérations de cantonnement, clarification du champ des services éligibles au crédit d'impôt en faveur des services à la personne, mise en conformité des règles de détermination des dépenses éligibles au crédit d'impôt innovation).

Crédits photos :

©DGFiP, ©HAMILTON DE OLIVEIRA/MEFR, ©JUSTAPICS,
©OceanProd - stock.adobe.com, ©john-schnobrich_Unsplash.com,
©luca-bravo_Unsplash.com, ©dbrnjhrj - stock.adobe.com, ©Sergey Ryzhov - stock.adobe.com

Réalisation :

Cabinet et Communication DGFiP



Retrouvez la DGFIP sur



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

juin 2022